



*Du blasphémateur qui fut lapidé selon l'ordonnance du Seigneur.*

**N**TRE les enfans d'Israël estoit le fils d'une femme Israélite, de la lignée de Dan, & d'un homme Egyptien, lequel estant en l'armée print querelle contre vn Israélite; & quand il eut blasphémé le nom du Seigneur, & l'eut maudit, il fut mené à Moïse qui le fit mettre en prison, & iusqu'à tant que le Seigneur eust déclaré sa volonté, lequel dit à Moïse: tire hors du camp le blasphémateur, & que tous ceux qui l'ont oüy blasphemer & maudire le Seigneur, mettent leurs mains sur son chef, & que tout le peuple le lapide. Aussi tu parleras aux enfans d'Israël. Quiconque aura maudit son Dieu, portera la peine de son péché, & le blasphémateur du nom du Seigneur mourra de mort. Toute la congregation du peuple le lapidera, soit qu'il soit citoyen ou estrangier. Celuy qui aura frappé & occis l'homme, il mourra de mort. Celuy qui aura occis la beste, rendra le pareil, c'est à dire beste pour beste, Celuy qui aura fait outrage à aucun de ses prochains, comme il a fait, luy soit fait. Rupture pour rupture, œil pour œil, dent pour dent, comme il aura fait outrage, ainsi luy sera fait, Qui frappera la beste à mort, il en rendra vne autre. Qu'il y ait iugement égal entre vous, soit que l'estrangier ou le citoyen ait péché: car ie suis le Seigneur vostre Dieu. Et comme le Seigneur auoit dit, le blasphémateur fut lapidé